



Hébergement Temporaire d'Urgence

EN EHPAD

HTU... POUR QUI ?

- Personne de 60 ans et plus repérée comme fragile

- > Ne relevant pas ou plus de soins hospitaliers ou soins de suite et de réadaptation
- > Ne pouvant pas rester ou réintégrer son domicile sans adaptations
- > Sans aidant ou avec aidant momentanément indisponible



EN QUELQUES MOTS...

- Durée de séjour : 30 jours maximum/personne/an
- Objectif : préparer le retour à domicile dans un cadre sécurisé et éviter les (ré)hospitalisations
- Avis d'admission de l'EHPAD sous 48H dès réception de la demande
- Séjour pris en charge (transport inclus possible)

ORIENTATION POSSIBLE DEPUIS

- Le domicile
- L'établissement de santé (court séjour, SSR)

POUR TOUT RENSEIGNEMENT OU APPUI À L'ORIENTATION

Pour le **Dpt 05** : Contactez le **DAC Hautes-Alpes** au **04 92 23 41 08**

Pour le **Dpt 04** : Contactez le **DAC Provence Santé Coordination** au **04 42 642 642**